



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du 2 mars 2020

Présidente : Madame Annelise Graber

Préavis municipal N° 2020-01

Relatif au

Changement du mode de calcul du plafond d'endettement

Le conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2020-01 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;

Décide

1. D'accepter le changement de mode de calcul du plafond d'endettement et de le calculer désormais au net ;
2. D'adopter un nouveau plafond d'endettement au net de CHF 8'000'000.-.

Au nom du Conseil communal de Bottens

La Présidente

Annelise Graber



La Secrétaire

Audrey Kalbfuss